

Les antibio

19%

C'est le taux de personnes qui indiquent avoir pris des antibiotiques en 2022, selon une enquête de l'institut Demoscope réalisée sur mandat de l'OFSP. La consommation de ces médicaments n'a cessé de baisser depuis 2016. «principalement en Suisse alémanique et en Suisse romande».

## Baisse des cas soumis au TF

**SUISSE** L'an passé, 7392 nouvelles affaires ont été soumises au Tribunal fédéral (TF). C'est moins qu'en 2021 (7884) et c'est aussi le chiffre le plus bas des dix dernières années, selon le rapport de gestion publié hier. Près de 60% des dossiers ont été rédigés en allemand, 35% en français, 5% en italien et aucun en romanche. Le Tribunal administratif fédéral a, lui, été saisi de plus de nouvelles affaires, qui ont passé de 5708 en 2021 à 6106 en 2022.

# Hygiène déplorable chez Aldi: accusée, une cadre s'insurge

**VAUD** La directrice des ventes a été jugée hier. Elle reconnaît des manquements, mais pas sa responsabilité.

Chambre froide, locaux de stockage, équipements et appareils sales, congélateurs surchargés, moisissures sur les grillages d'aération des installations de froid... C'est ce qu'a conclu, fin 2021, un rapport de l'inspection d'hygiène à propos d'un magasin Aldi situé sur La Côte. Les «conditions d'hygiène catastrophiques» démontraient notamment «une grande négligence».

Reconnue coupable d'infractions à l'ordonnance sur les denrées alimentaires et objets usuels et à la loi sur l'hygiène, la directrice des ventes, chargée d'une partie de la Suisse romande, a fait opposition à l'ordonnance pénale rendue par le préfet, qui la condamnait



Une succursale de La Côte avait été mise en cause. -CREDIT PHOTO

à 9000 fr. d'amende. Jugée hier au Tribunal de Nyon, la prévenue a reconnu les manquements au sein de la succursale, mais s'est insurgée d'en être rendue responsable aux yeux de la justice.

Des problèmes d'hygiène analogues avaient été constatés dans cette même enseigne en 2019. «On parle de récidive

alors que ma cliente ne travaillait pas en Suisse à cette époque», a réagi Me Marc-Olivier Besse. Avant d'ajouter que sa cliente n'avait «commis aucune faute, du point de vue de la loi ou du règlement interne d'Aldi» pour les faits constatés en 2021. L'accusée a expliqué que le gérant du magasin est responsable des questions

## Problèmes résolus

Un contrôle mené par le Canton a noté que «la plupart des manquements ont été corrigés». Un fonctionnaire chargé du dossier a rappelé que «les grilles d'évacuation peuvent être des nids à listéria». Sans parler de ce cas, Aldi a déclaré que «le respect des règles d'hygiène est une priorité absolue» au quotidien, que «les contrôles sont effectués à intervalles réguliers» et que «les infractions sont extrêmement rares».

liées à l'hygiène, tandis que le responsable régional des ventes s'assure de son respect. «Ces manquements ne sont pas imputables à ma cliente», a conclu son défenseur, tout en parlant de «conjonction de défaillances» de la part de collaborateurs qui ne sont plus en poste aujourd'hui. Verdict ces prochains jours. -LAUREN VON BEUST

## Le Magic Pass cartonne et étend son offre

**TOURISME** Avec 164'700 abonnements vendus pour la saison 2022-2023, le Magic Pass a conquis «un nombre record de fans de montagne», selon Magic Mountains Cooperation. Cette hausse de 17% par rapport à la saison précédente permet de «garder des tarifs inchangés malgré l'infla-

tion». À noter que l'offre géographique s'élargit avec l'arrivée de plusieurs destinations bernoises et haut-valaisannes ainsi que d'un premier domaine lucernois. La Suisse romande enregistre de son côté une seule offre supplémentaire: Sainte-Croix/Les Rasses, dans le Jura vaudois.



L'abonnement donne désormais aussi accès au domaine skiable Sainte-Croix/Les Rasses. -M. DUPREX/VQH

## Maintenir à l'ombre les jeunes meurtriers

**BERNE** Le Conseil des États a accepté, hier, de durcir les mesures prises contre les meurtriers mineurs. Il faut pouvoir les interner à la majorité en cas de danger pour des tiers. La révision fait suite à une intervention d'Andrea Caroni (PLR/AR), qui a rappelé le cas d'un Tessinois de 16 ans ayant tué une ado de 17 ans en 2009. Le garçon, placé en clinique, s'en était évadé au bout de quatre ans. La commission, qui défendait le statu quo, jugeait problématique d'évaluer le risque de récidive de jeunes mineurs en pleine croissance.



«Le principe du droit pénal des mineurs est d'éduquer et de protéger pour resocialiser», a souligné Lisa Mazzone (Verts/GE). Le projet retourne en commission. -CHT/ARG

## Gros danger dans les Alpes

**BERNE** Sept personnes ont été surprises par des coulées, ce week-end dans les Alpes bernoises. Si la plupart en ont réchappé, un randonneur de 31 ans domicilié dans le canton est mort après avoir été empor-

té par une avalanche, qui s'est déclenchée dans la région de Lauterbrunnen. Le danger en montagne étant marqué à la suite des récentes chutes de neige, les autorités appellent à la prudence.